

**QUATRIEMES ASSISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE
FRANCO-PALESTINIENNE
22-23 octobre 2015
Institut du Monde arabe**

Compte-rendu des séances plénières

Alix Boyer

Ariane Extremet

Jeudi 22 octobre 2015

- Séance d'ouverture :

Face au constat d'une relative inefficacité de la Communauté internationale au regard de l'actualité qui agite la Palestine, le rôle actif des collectivités locales françaises et palestiniennes dans le cadre de la coopération décentralisée mérite d'être souligné. Aujourd'hui, soixante-six collectivités françaises sont déjà impliquées dans plus de cent-soixante-seize projets de coopération décentralisée en Palestine. Au delà de la question strictement politique, ce sont de véritables « partenariats solides » qui ont été mis en place, comme a pu le rappeler Bertrand Gallet. Ainsi, les intervenants ont rappelé le rôle essentiel des sociétés civiles et des collectivités locales dans le processus de coopération décentralisée franco-palestinienne. Ces coopérations s'effectuent sur des plans très concrets tels que la gestion de la distribution et de l'assainissement de l'eau, services mis en place par exemple dans un partenariat entre Paris et Jéricho.

Ce colloque s'inscrit donc, pour le Ministre palestinien Hussein Alaraj, dans la continuité de toutes les actions entreprises pour consolider des relations entre les deux pays amis. Moussa Hadid, Maire de Ramallah, envisage les Assises comme le moyen de « renforcer l'amitié franco-palestinienne à tous les niveaux ». Face aux attaques israéliennes subies par les Palestiniens et à la colonisation massive –il est largement fait allusion à la problématique de la multiplication des check-points–, la priorité est de mettre en place un gouvernement local participatif qui conduise à des répercussions plus larges, aux niveaux régional, national et international. L'accent est donc mis sur le local grâce au volet économique principalement mais aussi au domaine social et culturel, dans le but de stopper la colonisation.

Le Conseiller d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient à la présidence de la République, David Cvach, est revenu, quant à lui, sur l'importance de créer un « horizon politique » pour arriver à mettre fin à ce conflit. Or, il est nécessaire aujourd'hui de sortir de la dynamique enclenchée par les Accords d'Oslo et de changer de paradigme. Ce processus passe, en accord avec les autres intervenants, par le renforcement des dynamiques bilatérales et des partenariats décentralisés dans un attachement aux valeurs universalistes auxquelles la France est attachée.

- Séance plénière I : L'Etat de Palestine : quel avenir ?

Selon Sylvain Cypel la paix n'est plus une priorité aujourd'hui côté palestinien et israélien. Il faut d'abord demander le retrait des israéliens des territoires occupés avant de s'occuper de la paix. Et poser la paix comme condition du retrait empêche tout retour possible à la paix. La pression de l'opinion publique internationale, plus que les négociations diplomatiques, peut influencer Israël.

Pour Abaher El Saka, la jeunesse palestinienne post-Oslo ne croit plus en l'espoir d'une paix et d'une solution à deux Etats. Cette désillusion et la crise des entités politiques palestiniennes poussent les jeunes à descendre dans la rue. Pour que les choses avancent il faut admettre qu'Israël est un Etat colonisateur, sinon rien ne changera. Fadi Kattan confirme le désespoir de la jeunesse palestinienne qui n'a jamais connu que l'oppression. Il ajoute que si en théorie Israël semble de plus en plus isolé au sein de la communauté internationale, cela ne se ressent pas sur le terrain. D'autre part Israël s'est appliqué à traduire le conflit en des termes religieux afin de détourner le problème et d'assimiler les palestiniens à Daesh et à l'islamisme alors que la Palestine est laïque.

René Backman met en exergue l'ambiguïté de l'UE qui soutient la cause palestinienne tout en étant le premier partenaire commercial d'Israël. Il soutient l'idée d'un groupement de pays européens motivés pour faire fléchir Israël, car ce qui se passe à Jérusalem peut avoir des répercussions négatives sur la région, voir sur le monde. Boniface ajoute que l'aide européenne aux palestiniens n'est que la contrepartie des conséquences de sa non-intervention et le moyen de racheter sa culpabilité.

Conclusion de la séance : la priorité de la coopération décentralisée doit être politique, car ce conflit est politique et appelle une réponse politique.

- Séance plénière II : La coopération décentralisée, outil contre la fragmentation territoriale en Palestine :

La colonisation israélienne du territoire commence en 1967 après la Guerre des Six Jours et se développe dans une dynamique qualifiée par le géographe Jacques Fontaine de « spatioicide ». La colonisation s'étend de manière à quadriller l'espace. Elle passe également par le contrôle de l'eau et des routes. Face à cette fragmentation du territoire qui apparaît comme une problématique majeure, les territoires palestiniens sont dans l'incapacité de créer un Etat viable. Ce manque de continuité territoriale empêche d'aboutir à une autorité politique unique. Par conséquent, la privation de continuité territoriale empêche la continuité économique puisqu'il n'y a pas d'infrastructures nationales ni de service public en Palestine. Les problématiques de l'eau et de l'électricité et la mainmise du gouvernement israélien sur ces dernières en sont un exemple éclairant. C'est ainsi que Bashir Barghouthi, conseiller du ministre palestinien des Collectivités locales, évoque l'importance de l'agenda politique d'une part, et la priorité qu'est la création d'un service public d'autre part. Ces initiatives permettraient de bâtir une économie propre et de sortir d'une simple dimension d'aide au

développement ou de charité afin d'aboutir à une coopération décentralisée qui soit un vrai outil de dialogue et d'échange entre les collectivités.

Véronique Morreira, Vice-Présidente à la coopération solidaire en région Rhône-Alpes, a questionné le rôle de la coopération décentralisée en se demandant si elle est un outil pour la lutte contre la fragmentation ou bien si, inconsciemment, elle contribue à la renforcer ? En effet, dans la mesure où les collectivités locales françaises et palestiniennes choisissent leurs collectivités partenaires, elles contribueraient ainsi à une sorte de déséquilibre des territoires avec le risque de vider les zones les plus démunies et d'entraîner des déplacements de populations. Les effets de la coopération décentralisée pourraient donc s'éloigner de ses objectifs, que sont la structuration des collectivités et l'accompagnement des sociétés civiles dans un but d'installation de la démocratie locale. Ces risques doivent donc être intégrés à la réflexion sur la coopération décentralisée et renforcent l'idée dominante lors de ces assises d'un nécessaire **changement de paradigme**. Un projet phare peut être évoqué : le sentier d'Abraham. Témoin de la volonté de repenser la coopération en renforçant la solidarité entre les niveaux de collectivités et de territoires, sans pour autant s'éloigner de l'objectif de construction d'un Etat palestinien, ce sentier de randonnée est symbolique du dialogue entre les autorités locales, les sociétés civiles et les professionnels types ONG et entreprises du secteur privé.

La priorité semble donc être la réalisation de projets concrets qui actent pour la construction, à terme, d'un Etat palestinien et qui combattent la colonisation en la contournant. Le projet politique doit donc s'inscrire dans des réalisations techniques. La séance se clôt sur un appel au développement d'actions éducatives à l'égard des étudiants afin d'augmenter la visibilité et la compréhension de la position de la Palestine aujourd'hui.

Vendredi 23 octobre 2015

- Séance plénière I : Le renforcement des institutions locales palestiniennes

En ouverture de cette séance consacrée aux institutions locales palestiniennes, Aude Signoles résume les étapes de la réforme territoriale mise en œuvre en Cisjordanie par le gouvernement palestinien depuis 2010. L'objectif est de renforcer la décentralisation et la démocratie locale par l'accentuation du rôle des conseils de villages et de l'intercommunalité. La première tentative dans les années 1990 est un échec car elle manque de concertation avec les maires. La seconde en 2003 aussi car les maires se méfient de la volonté de fusionner les services d'aménagement et beaucoup de promesses de réformes ne sont pas tenues.

Le gouvernement palestinien tire des leçons de ces expériences et introduit plus de concertation et de souplesse dans la réforme de 2010. Néanmoins beaucoup de communes en zone C se voient empêcher la mise en place des réformes par le gouvernement Israélien.

Hussain Alaraj revient sur la mise en place progressive des gouvernements locaux. En 1974 un système décentralisé est pour la première fois installé avec la création de conseils municipaux. En 1995 sont créés les gouvernements locaux, qui n'arrivent pas à assurer leurs services par manque de moyens financiers. Les impôts locaux ainsi que le fond de municipalité apparaissent alors pour financer ces collectivités désormais représentées par l'APLA. Concernant la fusion M. Alaraj admet que le gouvernement s'est précipité mais qu'il souhaite aujourd'hui regrouper tout en sauvegardant les singularités locales.

D'un autre côté, Olivier Donnet affirme vouloir renforcer la coopération franco-belge avec la Palestine pour que celle-ci profite de leur expérience en matière de réformes territoriales, tout en se concentrant sur les spécificités territoriales palestiniennes. Ce que confirme le maire de Beit Sira qui reconnaît les bienfaits de la coopération décentralisée dans le développement de services. Il dénonce aussi le comportement d'Israël qui empêche beaucoup de projets d'aménagement, notamment dans la zone C qui représente un vrai défi à surmonter.

Alain Desmaret insiste sur l'importance de la coopération entre Seine-saint-Denis, Val de Marne et trois villages palestiniens autour de la question de l'eau. Cette coopération sur le long terme a permis d'adapter les actions au contexte pour les rendre durables et efficaces. Aider les villages palestiniens à avoir leurs réseaux d'assainissement, c'est les aider à lutter contre l'oppression israélienne. Il ajoute que toutes les communes françaises doivent se réunir au sein du RCDP pour demander à l'Etat français un boycott économique et politique d'Israël.

- Séance plénière II : Coopération décentralisée et développement économique durable dans les territoires palestiniens

La bonne gouvernance est une priorité et le développement de l'économie est un axe de développement primordial pour y parvenir. La Palestine dispose d'atouts économiques sous-exploités comme les gisements de potasse autour de la Mer Morte, les carrières de

pierres ainsi qu'un potentiel agricole sous-exploité. Au delà des ressources premières présentes sur le territoire, la population palestinienne, par sa formation linguistique performante et par le dynamisme de son secteur privé, doit être un levier essentiel pour relancer la croissance économique en Palestine. Le rôle que doivent jouer les collectivités territoriales françaises dans le cadre de la coopération décentralisée est avant tout un rôle d'accompagnement et d'aide à une meilleure gouvernance en intensifiant la coopération bilatérale. Une dynamisation économique ne peut se faire qu'en améliorant la communication entre les municipalités, le secteur privé et les citoyens. Un projet emblématique de cette volonté est le Sentier d'Abraham. Long de 400 kilomètres et reliant les communautés de quatre pays, ce projet tend à développer le tourisme et l'économie sur l'ensemble du territoire palestinien en intégrant les municipalités mais aussi les citoyens, puisque ce sentier est un important créateur d'emplois.

De plus, la stabilisation politique favorise l'attractivité et entraîne nécessairement plus d'investissements de la part des investisseurs privés. Il apparaît donc essentiel de renforcer le secteur privé local par des mécanismes d'incitation à l'investissement. Cela ne peut se faire qu'en invitant les investisseurs, les élus, à se déplacer en Palestine pour se rendre compte de la situation d'une part, et pour évaluer le potentiel présent d'autre part. A cet égard, Mathieu Etourneau, chargé de mission Proche et Moyen-Orient et ville durable au MEDEF, cite la visite du Ministre de l'Economie et des Finances français, Emmanuel Macron, à Béthléem en septembre 2015, et la surprise dont il a fait preuve devant la « qualité des start-up palestiniennes ».

Il a, par ailleurs, été question des énergies renouvelables comme moyen de diversifier l'économie palestinienne. L'installation de panneaux solaires à Ramallah par l'INES, ou les études menées par la société Météolien pour l'installation d'éoliennes et de panneaux solaires, conduisent à repenser l'agenda politique en intégrant les énergies renouvelables comme opportunités économiques.

En conclusion, la Palestine dispose des ressources et des capacités, la coopération décentralisée doit lui permettre de se doter des moyens de sa propre réalisation, le développement économique étant une étape vers la réalisation d'un idéal politique.

- Séance plénière III : Renforcer la citoyenneté par la coopération ; travailler avec le milieu associatif et la société civile en France et en Palestine

L'implication des citoyens dans la coopération décentralisée franco-palestinienne permet de faire connaître la situation palestinienne. Comme le soutient Hassan Hmani c'est à travers cette coopération et l'envoi de citoyens français sur place que l'on créera les vrais ambassadeurs de la cause palestinienne. Ce que confirme Mousa Al Saher qui à l'inverse compte sur les associations de jeunes palestiniens et sur leurs déplacements en France pour parler de la réalité que vivent les palestiniens. Les jeunes représentent 40% de la population palestinienne, il faut leur donner les moyens de s'exprimer, à travers notamment le renforcement de projets avec des jeunes français.

Gérard Allan, le maire de Rezé rappelle que la coopération de sa commune avec Abu Dis est principalement culturelle mais qu'il ne faut pas oublier que la coopération

décentralisée est avant tout un engagement politique. Pour ce faire elle doit rassembler tous les bords politiques locaux afin de s'inscrire dans la continuité du soutien apporté aux palestiniens. Il faut investir les jeunes dans ces projets, et également les commerçants de Rezé très intéressés par un échange avec Abu Dis et qui ont aussi un rôle à jouer dans cette coopération. Le maire d'Abu Dis, Adel Salah, confirme ces propos et soutient le renforcement de la coopération franco-palestinienne entre jeunes, entrepreneurs et femmes. Ces dernières peuvent exporter leur artisanat pour espérer vivre une vie meilleure et échapper un peu à la triste réalité de la colonisation.

Pour Pierre Leparoux de l'Association France Palestine Solidarité, les associations ont un rôle complémentaire des pouvoirs politiques dans la coopération décentralisée. Elles doivent élargir les prises de conscience et interpeller les élus. Leur rôle est aussi de soutenir directement des projets sur place. Il regrette la difficulté de l'AFPS à entrer en contact avec les associations palestiniennes et demande aux élus de favoriser ces connections.

- Séance plénière IV : La coopération avec Jérusalem-Est

Cette séance ouverte par Jacques Picard, conseiller régional d'Ile-de-France, s'est attachée à se demander « comment et avec quelle visée commune, les programmes de coopération décentralisée ont-ils été mis en place » dans le cas de Jérusalem-Est ? Le cas de la ville de Jérusalem est emblématique de la cristallisation du conflit israélo-palestinien et de la fragmentation du territoire. Aujourd'hui Jérusalem-Est est complètement dépendante de l'autorité israélienne et privée de la possibilité de mettre en place un véritable service public. C'est la raison pour laquelle la Région Ile-de-France s'est lancée, audacieusement, dans un partenariat avec le gouvernorat de Jérusalem en 2012. En tant que ville sainte, « berceau des civilisations » comme a pu le rappeler Mohammed Halaseh, Directeur de cabinet au gouvernorat de Jérusalem, le statut de cette ville doit être une des priorités de la coopération décentralisée. En effet, Hervé Magro, Consul Général de France à Jérusalem rappelle qu'il ne peut y avoir d'Etat viable sans continuité de l'Etat palestinien entre Gaza et la Cisjordanie, sans accès des Palestiniens aux ressources vitales de la zone C et sans Jérusalem pour capitale. L'Etat palestinien demeure possible mais seulement à condition d'y œuvrer, notamment par le déploiement de la coopération décentralisée et d'un travail à la fois politique et associatif.

A ce titre, Roberto Romero, Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, est revenu sur l'inspiration des relations décentralisées franco-palestiniennes en insistant sur l'entente et le respect mutuel ainsi que sur l'importance des réalisations concrètes au delà des simples déclarations d'intention. Dans cet objectif, la formation des jeunes, comme la formation des pâtisseries palestiniens par le savoir-faire français par exemple, est un axe majeur. D'autres actions s'avèrent extrêmement importantes comme la lutte contre la toxicomanie et le VIH. Pour ce faire, Jérusalem-Est doit développer des relations concrètes avec la société civile et notamment les ONG, mettre en place une action sociale en lien avec les acteurs de la société civile francilienne.

Par ailleurs, le réseau associatif à Jérusalem-Est est un levier majeur pour « préparer Jérusalem à devenir la capitale du futur Etat palestinien » (Clément Ortega). Ainsi, Adel

Hakim, gérant du théâtre des quartiers d'Ivry, dans sa pièce « Des roses et du Jasmin », a joué un rôle d'éducateur auprès du public et surtout du jeune public, en revenant sur l'Histoire du conflit israélo-palestinien, en réalité méconnu par de nombreux jeunes qui sont pourtant impliqués directement ou indirectement dans cette guerre.

En résumé, face à une situation bloquée, la coopération décentralisée avec Jérusalem-Est doit s'efforcer de mener des mesures concrètes autant politiques qu'associatives, mettant en avant l'aspect social (éducation et droit des femmes) et en intégrant la société civile autant que faire se peut. A ce titre, la Région Ile-de-France semble être un exemple à suivre par les autres collectivités locales françaises.

- Séance de clôture

De manière générale les intervenants déplorent la situation en Palestine et la dégradation du quotidien des Palestiniens qui subissent l'oppression israélienne. Ils appellent à de vraies prises de positions de la France, voire à un boycott d'Israël, car les discours ne font rien changer et qu'il faut désormais agir.

La coopération décentralisée est un élément important d'action et doit être renforcée en France et en Belgique afin de lutter contre la fragmentation des territoires palestiniens et de faire connaître leur cause. Elle ne doit pas être un simple pansement mais un vrai moyen de faire avancer l'indépendance palestinienne.